Faculté de médecine vétérinaire
Vice-décanat aux affaires cliniques
et à la formation professionnelle
Université de Montréal

Département de sciences cliniques
Faculté de médecine vétérinaire
Université de Montréal

Programme 2-590-1-4
DIPLÔME D'ÉTUDES SPECIALISÉES EN SCIENCES CLINIQUES VÉTÉRINAIRES
Option : Chirurgie des animaux de compagnie

Informations clés

Dates du programme	7 juillet 2027 au 9 juillet 2030
Nombre de postes disponibles	1
Date limite pour le dépôt (Candidature et documents exigés)	4 janvier 2027
Durée du programme	Trois (3) ans

Description du programme

Ce D.E.S. est un programme de formation professionnelle intensive de 2e cycle offert à temps plein et comportant 108 crédits. Il s'adresse aux titulaires d'un doctorat en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un diplôme équivalent, qui répondent aux critères d'admissibilité à la spécialité, et qui souhaitent approfondir leurs compétences cliniques dans un environnement universitaire de haut niveau. Il s'agit d'une formation clinique complète et progressive dans une spécialité reconnue. Vous serez exposé(e) à des situations cliniques variées et complexes et aurez l'occasion d'utiliser des technologies de pointe. Au fil de la formation, vous développerez votre capacité à analyser les situations, à prendre des décisions et à résoudre des problèmes complexes, tout en développant votre rôle au sein de l'équipe. Vous consoliderez également vos habiletés communicationnelles et organisationnelles, de même que votre capacité à travailler efficacement en équipe. Le programme vous permettra enfin de développer vos compétences en recherche et en communication scientifique.

Points forts du programme :

- Programme clinique déployé en milieu académique, permettant un accompagnement continu, des rétroactions régulières, des cours théoriques et des rondes cliniques adaptées aux spécialistes en formation ;
- Acquisition d'une expérience en enseignement principalement clinique dans une spécialisation reconnue ;
- Formation universitaire reconnue par le ministère de l'Enseignement supérieur du Québec et plusieurs organismes professionnels d'accréditation ;
- Cheminement sans mémoire ou thèse ;
- Formation dispensée au Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) de l'Université de Montréal, situé à Saint-Hyacinthe, au cœur de la technopole agroalimentaire de la Montérégie, à proximité de Montréal, avec dans certains cas la possibilité de stage à l'externe ;
- Milieu d'apprentissage inclusif, bienveillant, stimulant et réunissant une communauté étudiante diversifiée provenant des quatre coins du monde.

Fonctions

Ce programme comprend une formation de spécialiste en chirurgie des animaux de compagnie, des stages cliniques au CHUV, la réalisation d'un projet de recherche et une participation active au service clinique, aux rondes et à diverses activités d'enseignement. Ce programme prévoit une participation au service de garde les soirs, fins de semaine et jours fériés, selon les besoins et l'horaire établi par le secteur et/ou le service (jusqu'à 17,3 semaines par année). L'emploi du temps de la personne étudiante est assujetti aux responsabilités inhérentes aux activités du service dans lequel il/elle œuvre et à celles des exigences du programme. La résidente ou le résident peut effectuer, selon les besoins du programme, des stages à l'externe. Après un an, à la satisfaction de la résidente ou du résident et de son comité conseil, elle ou il pourra s'associer à un programme de maîtrise, si souhaité.

Milieu de formation et encadrement

Des professeur(e)s et clinicien(ne)s-enseignant(e)s spécialistes certifiés en chirurgie encadreront la personne résidente durant son programme. Celle-ci évoluera au sein de la grande équipe du CHUV, riche en expertises cliniques diverses. La personne résidente participe au service de garde pour des urgences chirurgicales. Le programme respecte les exigences du programme de résidence de l'American College of Veterinary Surgeons (ACVS) dans le but de permettre aux personnes candidates de se qualifier pour l'examen de l'ACVS. Des semaines hors clinique seront allouées pour contribuer à un projet de recherche et à la diffusion des résultats. Vous pouvez contacter Dre Dominique Gagnon (dominique.gagnon.2@umontreal.ca) pour avoir de l'information spécifique sur ce programme.

Pour être admissible, la personne candidate doit :

- Être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un diplôme jugé équivalent ;
- Avoir complété un internat d'un an en médecine des animaux de compagnie ou posséder une expérience jugée équivalente ;
- Avoir complété un internat spécialisé en chirurgie des animaux de compagnie ;
- Avoir un permis de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ) avant le début du programme. L'OMVQ communiquera avec le(la) candidat(e) retenu(e) pour la procédure. Pour les fins de l'OMVQ, le NAVLE est requis pour les candidat(e)s nord-américain(e)s ; il n'est pas requis, mais constitue un atout pour les personnes étudiantes françaises, belges francophones et les personnes étudiantes internationales ;
- Faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française ; un test d'évaluation de français peut être réalisé. Des activités de perfectionnement du français sont offertes par l'Université.

Coûts et aide financière

Les montants sont affichés en devise canadienne (cliquez ICI).

Rémunération annuelle de base et congés

Le salaire et les conditions de travail sont régis par la Convention collective du Syndicat des résidentes, résidents et internes en vigueur. Le salaire inclut une indemnité compensatrice pour avantages sociaux de 3 % et tous les congés rémunérés prévus. Une retenue de 2 % du salaire est effectuée par l'Université et versée au Syndicat, conformément à la convention.

- **38 074 $ /première année**
- **40 259 $ /deuxième année***
- **42 444 $ /troisième année***

**La poursuite pour une deuxième et troisième année dépend de la satisfaction mutuelle de la résidente ou du résident et de la Faculté.*

La personne résidente a droit à trois (3) semaines de vacances annuelles qui sont déterminées en collaboration avec la direction de programme, de même que neuf (9) jours fériés par année. Des situations précisées dans la convention collective peuvent donner lieu à une rémunération additionnelle, selon le parcours de la personne résidente et les besoins en enseignement et/ou en clinique. La personne résidente dispose d'un montant total de 3 200 $ pour ses activités de formation. Ce montant alloué peut couvrir la participation à des congrès et pour l'achat de livres en lien avec la discipline (montant maximal de 500 $). La personne résidente qui doit passer, durant son programme de résidence, un examen de qualification ou de certification du collège de spécialité a droit à un congé d'études d'au moins quatre semaines continues avant chaque examen. Selon la spécialité, des frais afférents au Collège de spécialité peuvent également être demandés.

Pour postuler

Toute personne intéressée doit compléter les démarches suivantes **au plus tard le 4 janvier 2027** :

- Remplir une demande d'admission en ligne (Demande d'admission de l'Université de Montréal) et acquitter les frais de 106,75 $.
- Les documents suivants doivent être joints à la demande : une lettre d'intention, un curriculum vitæ et un relevé de notes;
- Fournir les coordonnées de deux (2) répondant(e)s. Leurs adresses courriel seront demandées au cours du processus d'admission. Un formulaire leur sera transmis directement par l'Université de Montréal; elles ou ils devront le remplir et le retourner selon les consignes qui leur seront fournies. Aucun autre formulaire ni lettre de recommandation n'est requis.

Important : Veuillez indiquer l'option choisie à la section « Renseignements supplémentaires » du formulaire de demande d'admission.

Communication des résultats

Au plus tard le 1er mars 2027, vous recevrez un premier courriel précisant votre statut, soit : Offre d'admission - Liste d'attente - Candidature non retenue. *N.B. La personne classée au premier rang pour le poste disposera de 24 heures pour accepter l'offre d'admission. En cas de refus ou d'absence de réponse dans ce délai, la candidature suivante dans l'ordre du classement sera contactée, et ainsi de suite jusqu'à ce que le poste soit comblé. Toutes les personnes candidates placées sur la liste d'attente seront avisées une fois le ou les postes comblés. Le processus de sélection peut donc s'échelonner sur une certaine période.* Aucun retour individuel sur l'évaluation des dossiers de candidature ne sera fourni. Le classement des candidatures ne sera pas divulgué.

Pour nous joindre

Vice-décanat aux affaires cliniques et à la formation professionnelle (VDACFP)